

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316456

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET : Délégation "Environnement, Développement durable, Energies renouvelables et Agenda 21" - Subventions aux associations - 1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 31 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Environnement, Développement durable, Energies Renouvelables et Agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **90 000 €** selon le détail suivant :

- 71 000 € en fonctionnement pour vingt cinq demandes de subventions déposées par dix-sept associations,
- 19 000 € en investissement pour deux demandes de subventions déposées par deux associations, précisées comme suit :

L'association de préfiguration de la cité de l'agriculture sollicite une aide d'un montant de 11 500 € pour l'acquisition d'un vidéo projecteur, de matériel hi-fi et de mobilier de bureau.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 11 500 € sur une dépense subventionnable totale de 14 418,74 €TTC (soit un taux de **79,75 %**).

L'association Le Loubatas sollicite une aide d'un montant de 7 500 € pour le remplacement de fenêtres, portes-fenêtres et de l'équipement électrique du gîte.

Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 7 500 € sur une dépense subventionnable totale de 9 786,63 €TTC (soit un taux de **76,63 %**).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL